

A L'OMBRE DES OLIVIERS

Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 300.400 euros
Siège social : Park Evasion – rue Maurice Herzog
59810 LESQUIN

R.C.S. LILLE METROPOLE 832 825 772

DECISION D'AFFECTATION DE L'ASSOCIEE UNIQUE **DU 29 MAI 2026**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 82.482,18 euros de la manière suivante :

- Au Report à nouveau, soit : 82.482,18 euros

L'associée unique décide de solder le compte « Autres réserves » s'élevant à 8.803 euros et de l'imputer sur le compte « Report à nouveau ».

Le compte « Report à nouveau » s'élève ainsi à -205.076,76 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 125.363,24 euros.

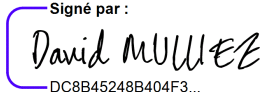
L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les capitaux propres qui s'élèvent à 125.363,24 euros pour un capital de 300.400 euros, sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :

- Sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- La situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2028.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende, au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme,
La Présidente.

Signé par :

DC8B45248B404F3...